



Nations Unies

**Fondation des Nations Unies pour l'habitat
et les établissements humains**

Rapport financier et états financiers vérifiés

**de l'exercice biennal terminé
le 31 décembre 1999 et**

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-cinquième session
Supplément N° 5H (A/55/5/Add.8)**

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-cinquième session
Supplément N° 5H (A/55/5/Add.8)

**Fondation des Nations Unies pour l'habitat
et les établissements humains**

**Rapport financier
et états financiers vérifiés**

**de l'exercice biennal terminé
le 31 décembre 1999 et**

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**



Nations Unies • New York, 2000

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi		v
I. Rapport financier pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999		1
II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes	1–34	3
Résumé		3
A. Introduction	1–11	3
B. Aspects financiers	12–19	5
C. Questions de gestion	20–33	7
D. Remerciements	34	9
Annexe. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997		9
III. Opinion des commissaires aux comptes		13
IV. Certification des états financiers		14
V. États financiers de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999		15
<i>État Tableau</i>		
Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains		
I. État des recettes et des dépenses et évolution du solde des fonds (exercice biennal terminé le 31 décembre 1999)		15
1.1 Activités relatives au programme : état des crédits ouverts pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999		16
1.2 Activités relatives aux projets financés au moyen de fonds non réservés : état des crédits ouverts pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999		16
1.3 Activités relatives aux projets financés au moyen de fonds réservés : état des crédits ouverts pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999		16
1.4 Dépenses relatives aux projets par pays et par région pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999		17
II. État de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 1999		18
2.1 État des contributions non réservées et des contributions annoncées non versées au 31 décembre 1999		19
2.2 État des contributions réservées et des contributions annoncées non versées au 31 décembre 1999		21

	2.3	Encaisse et dépôts à terme en devises convertibles et non convertibles	23
		Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme	
III.		Recettes, dépenses et évolution du solde des fonds (exercice terminé le 31 décembre 1999)	23
	3.1	État des crédits ouverts pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999 . .	24
IV.		État de l'actif, du passif et du solde des fonds au 31 décembre 1999	24
		Activités au titre des projets financés dans le cadre de l'accord multibilatéral de coopération Agence danoise de développement international/Centre des Nations Unies pour les établissements humains	
V.		État des recettes et des dépenses et évolution du solde des fonds pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999	25
	5.1	État des crédits ouverts pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999 . .	25
	5.2	État des contributions annoncées mais non versées pour la première année de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999	26
	5.3	Dépenses au titre des projets, par pays et par région, pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999	26
VI.		État de l'actif, du passif et du solde des fonds au 31 décembre 1999	27
		Conférence Habitat II	
VII.		État des recettes et des dépenses et évolution du solde des fonds pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999	27
VIII.		État consolidé de l'actif, du passif et du solde des fonds au 31 décembre 1999 .	28
		États consolidés	
IX.		État consolidé des recettes et des dépenses et évolution du solde des ressources pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999	29
X.		État consolidé de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 1999	30
XI.		État des flux de trésorerie pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999	31

Lettres d'envoi

Le 31 mars 2000

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 11.4 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, modifié par la résolution 3192 (XXVIII) de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1973, et à la règle de gestion financière 311.4 de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport financier et les comptes de la Fondation ainsi que ceux qui se rapportent aux fonds d'affectation spéciale associés et autres comptes, pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999, que j'approuve par la présente lettre.

Copie de ces états financiers est également transmise au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Directeur exécutif par intérim du Centre des Nations Unies
pour les établissements humains (Habitat)
(Signé) Klaus **Töpfer**

Le Président du Comité des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

Le 30 juin 2000

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, y compris ceux de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) pour l'exercice biennal 1998-1999 terminé le 31 décembre 1999, qui ont été présentés par le Directeur général. Le Comité des commissaires aux comptes les a examinés et son opinion est jointe auxdits états.

Je vous adresse en outre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes relatif aux comptes en question.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Sir John **Bourn**

Le Président de l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York

Chapitre premier

Rapport financier pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999

Introduction

1. Le Directeur exécutif par intérim a l'honneur de soumettre ci-après le rapport financier et les comptes de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, ainsi que ceux qui se rapportent aux fonds d'affectation spéciale associés et autres comptes, pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999. Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables pour le système des Nations Unies. Les comptes ont été soumis au Comité des commissaires aux comptes en application de l'article 11.4 du Règlement financier de l'ONU.

2. Comme le prévoit l'article 2.1 du Règlement financier, l'exercice financier de l'organisation comprend deux années civiles consécutives, la première étant une année paire. Sur la recommandation du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, l'Assemblée générale, à sa vingt-neuvième session, a décidé qu'il n'était pas nécessaire que le Comité lui présente un rapport officiel de vérification des comptes portant sur la première année de l'exercice biennal.

3. Elle a également décidé que si, au moment où il vérifie les opérations effectuées au cours de la première année, le Comité découvrait des situations qui devraient être portées à l'attention des États Membres, il les signalerait au Comité consultatif qui, le cas échéant, les porterait à l'attention de l'Assemblée. Le Comité des commissaires aux comptes a procédé à une vérification préliminaire de ces comptes et n'a pas signalé au Comité consultatif de situation qui mériterait d'être portée à l'attention des États Membres.

4. Aux fins de comparaisons, on a reproduit au besoin les chiffres de l'exercice biennal 1996-1997 dans les états financiers. Le présent rapport financier est aussi bref que possible, conformément aux directives de l'ONU.

5. Les états financiers et les tableaux ainsi que les notes explicatives font partie intégrante du rapport financier.

Montant des crédits ouverts, des crédits alloués ou attribués, des dépenses et des engagements

6. La Commission des établissements humains, dans sa décision 17/20 du 14 mai 1999 a approuvé pour l'exercice biennal 1998-1999 un montant de dépenses pour les activités des projets de la Fondation de 16 400 000 dollars et un budget de 4 610 300 dollars pour les dépenses du programme et les dépenses d'appui au programme.

7. Le montant total des crédits ouverts, des crédits alloués et des dépenses au titre du programme et des dépenses d'appui au programme pour l'exercice biennal 1998-1999, terminé le 31 décembre 1999, s'établit comme suit (en dollars des États-Unis) :

	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Crédits alloués</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde inutilisé des crédits ouverts</i>	<i>Solde non engagé des crédits alloués</i>
Dépenses au titre des projets	16 400 000	15 000 998	13 740 155	2 659 845	1 260 843
Dépenses relatives au programme et dépenses d'appui au programme	4 610 300	4 610 300	4 245 561	364 739	364 739
Total	21 010 300	19 611 298	17 985 716	3 024 584	1 625 582

Chapitre II

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a procédé à un audit de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (Habitat) à son siège de Nairobi. Il a également vérifié les états financiers de la Fondation pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999.

Les principales conclusions du Comité sont les suivantes :

a) La Fondation ne s'est pas totalement conformée aux normes comptables pour le système des Nations Unies, dans la mesure où les montants qu'elle indique pour les sommes à recevoir et les sommes à payer sont des montants nets et non bruts. Il en est résulté une sous-évaluation de ces deux comptes, de 294 264 dollars et 248 501 dollars respectivement;

b) En mai 2000, la Fondation avait recueilli une part importante des contributions annoncées, qu'il s'agisse des contributions à des fins spécifiques (99 %) ou des autres contributions (95 %), en ce qui concerne l'exercice biennal 1998-1999;

c) Les dépenses ont été supérieures aux plafonds d'attribution des crédits, de 1 270 000 dollars au total en ce qui concerne 11 fonds d'affectation spéciale et de 410 000 dollars en ce qui concerne trois projets financés par des contributions à des fins spécifiques, ce qui dénote des déficiences au niveau du contrôle budgétaire et du suivi des dépenses;

d) Dans 12 cas sur 28, la Fondation n'a pas fait jouer la concurrence pour le choix des consultants, alors que cette condition est inscrite dans les directives détaillées sur le recours aux consultants.

Le Comité a formulé des recommandations en vue d'améliorer la conformité des opérations aux normes comptables pour le système des Nations Unies, de renforcer le suivi des dépenses et d'améliorer le processus de sélection des consultants.

On trouvera la liste des recommandations du Comité au paragraphe 11 du présent rapport.

A. Introduction

1. Conformément à la résolution 74 (1) de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1946, le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour la période allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 1999. La vérification a été faite conformément à l'article XII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et à l'annexe audit règlement, ainsi qu'aux normes de vérification usuelles adoptées par le Groupe mixte de vérificateurs extérieurs des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ces normes de vérification exigent que le Comité

planifie et exécute la vérification de manière à s'assurer autant qu'il est raisonnablement possible que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

2. La vérification devait au premier chef permettre au Comité de juger si les dépenses enregistrées dans les états financiers pour la période allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 1999 ont bien été engagées pour des objets approuvés par l'Assemblée générale; si les recettes et dépenses ont été convenablement classifiées et enregistrées conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière, et si les états financiers de la Fondation présentent fidèlement la situation financière au 31 décembre 1999. Les vérificateurs ont notamment analysé l'ensemble des mécanismes de gestion financière et contrôle interne et vérifié en détail un échantillon de documents comptables et autres justificatifs, dans la mesure où il l'a jugé nécessaire pour se former une opinion sur les états financiers. La vérification a eu lieu au siège de la Fondation à Nairobi.

3. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a effectué différentes analyses au titre de l'article 12.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, examinant notamment les contrôles financiers internes, la gestion des programmes et, de façon générale, l'administration et la gestion du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat).

4. Les fonctions relatives à la gestion des ressources humaines et autres services liés au personnel, aux services communs de conférence, aux opérations de financement, aux services d'appui de caractère général, y compris les marchés et les achats, ainsi que les services d'information, ont été transférées à l'Office des Nations Unies à Nairobi avec effet au 1er janvier 1996.

5. Le Conseil a continué, conformément à sa pratique, de rendre compte à l'Administration des résultats de chaque opération de vérification en lui adressant des notes de gestion contenant des observations et recommandations détaillées. Cette pratique a contribué à maintenir un dialogue continu avec l'Administration sur les questions de vérification.

6. Conformément au paragraphe 7 de la section A de la résolution 51/225 du 3 avril 1997, le Comité a relevé qu'une seule recommandation antérieure à l'exercice biennal 1996-1997 n'avait pas encore été pleinement appliquée. En 1990-1991, 1992-1993 et 1994-1995, le Comité avait recommandé à l'Administration d'identifier les déficiences touchant la coordination des projets et le contrôle de la gestion afin d'améliorer l'exécution des projets. Le Comité demande instamment à l'Administration d'appliquer cette recommandation.

7. Conformément à la résolution 48/216 B de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1993, le Comité a également examiné les mesures que l'Administration a prises pour appliquer les recommandations qu'il avait formulées dans son rapport pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997. Ces mesures et les observations du Comité sont exposées en détail dans l'annexe au présent rapport.

8. Dans sa résolution 52/212 B du 31 mars 1998, l'Assemblée générale avait accepté les recommandations du Comité des commissaires aux comptes visant à améliorer l'application des recommandations de ce dernier approuvées par l'Assemblée, sous réserve des dispositions figurant dans ladite résolution. Les propositions du Comité, qui avaient été transmises à l'Assemblée générale dans une note du Secrétaire général (A/52/753, annexe), comprenaient les principaux éléments suivants :

- a) Donner des précisions sur le calendrier d'application des recommandations;
- b) Donner des renseignements sur les cadres responsables;
- c) Mettre en place un mécanisme efficace pour renforcer le contrôle de l'application des recommandations d'audit et, à cette fin, soit créer un comité spécial composé de hauts fonctionnaires, soit nommer un interlocuteur pour les questions d'audit et de contrôle.

Le Comité a relevé que la Fondation s'est de manière générale conformée à ces règles.

9. Les recommandations du Comité sont résumées au paragraphe 11 et les conclusions détaillées de l'audit font l'objet des paragraphes 12 à 33.

10. Le présent rapport traite des questions qui devraient, selon le Comité, être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations du Comité sur toutes les questions abordées dans le présent rapport ont été communiquées à l'Administration, laquelle a confirmé les faits sur lesquels se fondaient les observations et les conclusions du Comité et a fourni des explications et des réponses aux questions qui lui ont été posées. Le présent rapport est divisé en deux parties consacrées l'une à la vérification des états financiers et l'autre aux problèmes de gestion.

Recommandations

11. Le Comité recommande à l'Administration :

- a) **De présenter les sommes à recevoir et les sommes à payer en montants bruts et non en montants nets, conformément aux Normes comptables pour le système des Nations Unies (par. 14);**
- b) **D'exercer un contrôle strict des dépenses pour chaque fonds d'affectation spéciale et projet afin que les dépenses ne dépassent pas les plafonds d'attribution de crédits autorisés en vertu des règles en vigueur (par. 22);**
- c) **De respecter pleinement les directives détaillées sur le recours aux consultants acceptées par l'Assemblée générale (par. 29);**
- d) **De mettre à jour le fichier des consultants et de le fournir à l'Office des Nations Unies à Nairobi afin de faciliter la mise en place d'un fichier central des consultants informatisé (par. 31).**

B. Aspects financiers

1. Normes comptables pour le système des Nations Unies

12. Le Comité a examiné dans quelle mesure les états financiers de la Fondation pour l'exercice biennal 1998-1999 étaient conformes aux Normes comptables pour le système des Nations Unies. Il ressort de cet examen que la présentation des états financiers est, de façon générale, conforme aux Normes, sauf en ce qui concerne les sommes à recevoir et les sommes à payer, qui sont présentées en montants nets et non en montants bruts.

Présentation des sommes à recevoir et des sommes à payer

13. L'état X indique, pour le total des sommes à recevoir, un montant de 735 660 dollars, après déduction de soldes négatifs se montant à 294 264 dollars. Le même état X indique, pour les sommes à payer, un montant total de 689 663 dollars, après déduction de soldes négatifs se montant au total à 248 501 dollars. Ce mode de traitement est contraire aux Normes comptables pour le système des Nations Unies, qui exigent que les rubriques correspondant à des sommes importantes ne soient pas déduites d'autres rubriques sans être identifiées séparément.

14. Le Comité recommande à l'Administration de présenter les sommes à recevoir et les sommes à payer en montants bruts et non en montants nets, conformément aux Normes comptables pour le système des Nations Unies.

2. Contributions annoncées

15. Sur un montant total de 13 237 982 dollars de contributions annoncées mais non versées, la Fondation a recueilli 11 489 582 dollars (86,79 %), ce qui laisse un solde de 1 748 400 dollars (13,21 %) au 31 décembre 1999. En mai 2000, les taux de recouvrement des contributions annoncées à des fins spécifiques et des autres contributions pour l'exercice biennal 1998-1999 était de 99 % et 95 %, respectivement.

16. L'Administration a informé le Comité qu'une base de données centrale avait été créée pour suivre le recouvrement des contributions annoncées et que des rappels avaient été adressés aux gouvernements qui n'avaient pas versé les contributions promises. Par ailleurs, à chaque réunion du Comité des représentants permanents, un tableau est distribué qui contient l'état à jour du versement des contributions non réservées à des fins spécifiques. Toutefois, l'Administration a insisté sur le fait que les retards de versement sont inévitables compte tenu du fait que les exercices financiers des différents pays ne coïncident pas nécessairement avec celui de la Fondation.

17. Le Comité a relevé avec plaisir les progrès importants réalisés par l'Administration en ce qui concerne le recouvrement des contributions annoncées.

3. Passation par profits et pertes d'un montant en espèces, de sommes à recevoir et de biens

18. L'Administration a informé le Comité qu'un montant total de 12 109 855 dollars, soit 68 755 dollars de sommes à recevoir non recouvrables et 2 041 100 dollars au titre de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), avait été passé par profits et pertes.

4. Versements à titre gracieux

19. L'Administration a informé le Comité qu'aucun versement à titre gracieux n'avait été effectué au cours de l'exercice biennal 1998-1999.

C. Questions de gestion

1. Gestion du programme

Maîtrise des dépenses

20. Le Comité a noté que la Fondation avait engagé des dépenses d'un montant total de 4 838 650 dollars au titre de 11 projets financés par le Fonds, ce qui représente un dépassement de 1 270 817 dollars par rapport au montant total des crédits approuvés, soit 3 567 833 dollars. Le Comité a également noté que la Fondation avait dépensé un montant total de 1 933 936 dollars au titre de trois projets financés par des contributions à des fins spécifiques, ce qui représente un dépassement de 413 797 dollars par rapport au montant approuvé de 1 520 139 dollars.

21. Le Comité a jugé que l'importance des dépassements concernant tant les projets financés à l'aide de fonds d'affectation spéciale que ceux financés à l'aide de contributions à des fins spécifiques était préoccupante et dénotait un mauvais contrôle budgétaire et un manque de maîtrise des dépenses. Le Comité a rappelé les observations qu'il avait formulées dans son rapport sur la Fondation pour l'exercice biennal 1994-1995 au sujet des dépassements de dépenses au titre de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), qui s'étaient soldés par l'inscription au compte de profits et pertes d'une somme importante, comme il est indiqué dans le présent rapport.

22. Le Comité recommande que la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains applique des mesures strictes de contrôle des dépenses pour chaque fonds d'affectation spéciale et pour chaque projet, afin que les dépenses restent dans les limites des crédits alloués conformément aux normes en vigueur.

2. Gestion des ressources humaines

Sélection des consultants

23. Aux termes des directives générales énoncées dans le document A/53/385, les départements et bureaux doivent examiner les candidatures de plusieurs postulants qualifiés pour chaque mission, afin de faire mieux jouer la concurrence. Dans de rares cas, le département ou bureau demandeur peut, à titre exceptionnel, recruter un candidat unique mais doit alors dûment motiver le recours à cette procédure, pièces justificatives à l'appui, avant d'engager l'intéressé.

24. Le Comité a examiné 28 contrats de louage de services et a noté que, pour 12 d'entre eux (soit 43 % des cas), une seule candidature avait été envisagée, ce qui tend à prouver qu'il n'est pas fait largement appel à la concurrence pour le recrutement des consultants.

25. La Fondation a expliqué au Comité qu'elle avait eu recours à des candidatures uniques notamment pour les raisons suivantes : extension d'une mission antérieure et élargissement du mandat d'une mission précédemment achevée; consultant étroitement associé au projet dès le lancement de celui-ci; consultant ayant déjà travaillé sur le projet précédent; ou impossibilité de trouver d'autres candidats ayant la compétence requise.

26. Le Comité a jugé préoccupant que la Fondation n'ait pas appliqué les directives générales selon lesquelles il faut réduire à un strict minimum les cas de recours

aux candidatures uniques, puisque dans 43 % des cas, la Fondation avait recruté des consultants sur la base d'une seule candidature.

Mandat des consultants

27. Aux termes de l'instruction administrative ST/AI/1999/7, les chefs de départements et de bureaux doivent veiller à ce qu'une définition détaillée du mandat du consultant, comprenant une description des tâches à accomplir, soit établie longtemps avant la date prévue de recrutement du consultant et présentée dans les délais requis au bureau ou service administratif chargé de traiter la demande. La description des tâches proposée doit couvrir toutes les fonctions que le consultant est appelé à accomplir et ne peut comporter aucune fonction qui aurait été exercée par des fonctionnaires peu de temps auparavant ou devrait l'être dans un proche avenir. Tant que le chef de département ou de bureau n'a pas certifié que cette condition a été remplie, il ne peut être donné suite à aucune demande de recrutement, et aucun contrat d'engagement ne peut être établi.

28. Lorsqu'il a examiné les 28 contrats de louage de services, le Comité a constaté que dans sept d'entre eux, la description des tâches à accomplir par le consultant ne comportait pas d'indicateurs pertinents – délai d'exécution, valeur des services rendus par rapport aux coûts, résultats attendus, objectifs à atteindre, par exemple – qui étaient indispensables pour évaluer la performance du consultant.

29. Le Comité recommande que la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains applique dans leur intégralité les directives générales concernant l'emploi de consultants au Secrétariat, tel qu'approuvées par l'Assemblée générale.

Fichier de consultants

30. Sur les 17 consultants recrutés en 1999, cinq seulement figuraient sur le fichier d'Habitat. Le Comité a noté par ailleurs qu'Habitat n'avait pas communiqué à l'Office des Nations Unies à Nairobi les renseignements nécessaires à l'établissement d'un fichier central de candidats qualifiés.

31. Le Comité recommande que, conformément aux directives en vigueur, l'Administration mette à jour le fichier de consultants et qu'elle le communique à l'Office des Nations Unies à Nairobi afin de faciliter la mise en place d'un fichier central de consultants informatisé.

3. Cas de fraude et de fraude présumée

32. L'Administration a indiqué qu'au cours de l'exercice biennal 1998-1999, un cas de fraude, portant sur un montant de 104 500 dollars, avait été enregistré. Ce montant correspondait à une avance versée à un fournisseur pour l'achat de matériel d'alimentation en eau dans le cadre d'un projet de coopération technique exécuté par Habitat. Le fournisseur n'avait jamais livré le matériel, alors qu'il avait perçu une avance qui représentait 40 % du coût total. Au moment de la vérification, cette affaire faisait l'objet d'une enquête de la part du Bureau des services de contrôle interne, et aucun montant n'avait encore été recouvré.

33. Pour éviter que de tels cas ne se reproduisent, l'Administration a ramené de 40 à 10 % le montant maximum de l'avance forfaitaire pouvant être payée.

D. Remerciements

34. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur exécutif, ses collaborateurs et le personnel de leur aide et de leur collaboration.

Le Vérificateur général des comptes du Ghana
(*Signé*) Osei Tutu **Prempeh**

Le Président de la Commission
de vérification des comptes des Philippines
(*Signé*) Celso D. **Gangan**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
(*Signé*) Sir John **Bourn**

Le 30 juin 2000

Annexe

Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997^a

Recommandation 11 a)

1. L'Administration devrait établir les états financiers en se conformant aux normes comptables pour le système des Nations Unies.

Mesures prises par l'Administration

2. Les états financiers de l'exercice biennal 1998-1999 ont été établis conformément aux normes comptables pour le système des Nations Unies.

Observations du Comité

3. Tout en reconnaissant que les états financiers ont généralement été établis conformément aux normes comptables pour le système des Nations Unies, le Comité formule dans le présent rapport des observations complémentaires concernant les comptes créditeurs et les comptes débiteurs.

Recommandation 11 b)

4. L'Administration devrait réévaluer la nécessité d'ouvrir un compte de réserve de fonctionnement conformément aux instructions administratives.

^a Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément No 5H (A/53/5/Add.8), chap. II, par. 11.

Mesures prises par l'Administration

5. Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, une réserve opérationnelle a été constituée dans le cadre du Compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes.

Observations du Comité

6. La recommandation a été appliquée.

Recommandation 11 c)

7. L'Administration devrait revoir la base de sa stratégie de collecte de fonds, en vue d'accroître le volume des contributions, en particulier autres qu'à des fins spécifiées.

Mesures prises par l'Administration

8. L'Administration est en liaison constante avec les gouvernements des pays donateurs afin d'accroître leur confiance. Elle compte que ses efforts aboutiront à une augmentation du volume des contributions autres qu'à des fins spécifiées.

Observations du Comité

9. Le Comité gardera la question à l'examen.

Recommandation 11 d)

10. L'Administration devrait analyser les raisons des retards importants subis par l'exécution des projets et prendre des mesures pour y remédier.

Mesures prises par l'Administration

11. Les coordonnateurs de groupes et administrateurs de programmes ont reçu pour instruction d'indiquer les raisons des augmentations de dépenses et des retards enregistrés dans l'exécution des projets ou de l'extension de ceux-ci, en étayant leurs explications de pièces justificatives.

Observations du Comité

12. Le Comité prend note des mesures prises par l'Administration; il gardera la question à l'examen.

Recommandation 11 e)

13. L'Administration devrait établir un calendrier prévoyant la clôture des comptes des projets peu après la fin des opérations.

Mesures prises par l'Administration

14. Les coordonnateurs de groupes et administrateurs de programmes ont reçu pour instructions de réduire le délai qui s'écoule entre la fin des opérations des projets et la clôture de leurs comptes.

Observations du Comité

15. Le Comité prend note des mesures prises.

Recommandation 11 f)

16. L'Administration devrait faire en sorte que toute la documentation soit conservée dans les dossiers des projets et inclure dans les états relatifs aux projets achevés tous les détails sur l'exécution du budget, permettant d'évaluer les résultats.

Mesures prises par l'Administration

17. Les coordonnateurs de groupes et administrateurs de programmes ont reçu pour instructions de veiller à ce que toute la documentation soit conservée dans les dossiers des projets et à ce que les documents essentiels concernant les projets exécutés par les bureaux de Rio de Janeiro et de Fukuoka soient communiqués au siège.

Observations du Comité

18. Le Comité prend note des mesures prises; il gardera la question à l'examen.

Recommandation 11 g)

19. L'Administration devrait faire le nécessaire pour établir le coût effectif de la production des publications et les coûts connexes, afin de maîtriser ces coûts et de mieux fixer les prix.

Mesures prises par l'Administration

20. L'Administration s'emploie actuellement, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Office des Nations Unies à Nairobi, à mettre au point une politique des ventes commune.

Observations du Comité

21. Le Comité gardera la question à l'examen.

Recommandation 11 h)

22. L'Administration devrait conclure les marchés dans le respect de la transparence et conformément aux règles de gestion financière, et veiller à obtenir les autorisations nécessaires avant l'adjudication.

Mesures prises par l'Administration

23. L'Office des Nations Unies à Nairobi applique la recommandation, conformément aux règles de gestion financière 110.16 et 110.24, et au Manuel des achats de l'ONU. En application de la règle de gestion financière 110.17, il veille à ce que tous les marchés qui sont passés auprès d'un seul fournisseur au titre d'une seule commande faisant partie d'une série de commandes connexes d'un coût total de 150 000 dollars soient présentés aux comités locaux des marchés.

Observations du Comité

24. Le Comité gardera la question à l'examen.

Chapitre III

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers ci-après de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, y compris les fonds d'affectation spéciale et autres comptes connexes, numérotés de I à XI, qui portent sur la période du 1er janvier 1998 au 31 décembre 1999, et les notes qui s'y rapportent. Le Directeur général du Bureau des Nations Unies à Nairobi est responsable de l'établissement de ces états. Nous avons pour mission d'exprimer une opinion à leur sujet sur la base de nos vérifications.

Nous avons procédé à l'audit conformément aux normes de vérification communes du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ces normes exigent des vérificateurs qu'ils planifient et exécutent l'audit de manière à déterminer avec un degré de certitude suffisant que les états financiers ne contiennent pas d'erreurs matérielles. Un audit consiste à examiner par sondage, pour en vérifier l'exactitude, et selon que le Comité des commissaires aux comptes le juge nécessaire au vu des circonstances, les pièces justificatives présentées à l'appui des chiffres indiqués dans les états financiers et des autres renseignements y figurant. Il consiste aussi à évaluer les méthodes comptables suivies et les principales estimations faites par le Directeur général, ainsi que la présentation générale des états financiers. Les vérifications auxquelles nous avons procédé nous paraissent suffisantes pour étayer notre opinion.

Nous estimons que les états financiers donnent, à tous égards, une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 1999 et rendent bien compte des résultats des opérations financières et des mouvements de fonds de l'exercice, conformément aux principes comptables de l'organisation énoncés à la note 2 relative aux états financiers, qui ont été appliqués de la même manière que pour l'exercice précédent.

En outre, nous estimons que les opérations de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains que nous avons vérifiées dans le cadre de notre audit, sont, pour l'essentiel, conformes au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

Conformément à l'article XII du Règlement financier, nous avons établi un rapport détaillé sur notre vérification des états financiers de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains.

Le Vérificateur général des comptes du Ghana
(*Signé*) Osei Tutu **Prempeh**

Le Président de la Commission
de vérification des comptes des Philippines
(*Signé*) Celso D. **Gangan**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
(*Signé*) Sir John **Bourn**

Le 30 juin 2000

Chapitre IV

Certification des états financiers

Le 31 mars 2000

Je certifie que les états financiers ci-après de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, y compris les fonds d'allocation spéciale et autres comptes connexes, numérotés de I à XI, sont exacts.

Le Directeur général par intérim
du Bureau des Nations Unies à Nairobi
(*Signé*) Klaus **Töpfer**

Chapitre V

États financiers de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999

État I

Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : état des recettes et des dépenses et évolution du solde des fonds (exercice biennal terminé le 31 décembre 1999)*

(En dollars des États-Unis)

	Référence	1999	1997
Recettes			
Contributions volontaires (gouvernements)	Tableau 2.2	12 101 737	13 730 720
Contributions volontaires (sources publiques)		6 906 225	1 051 969
Recettes provenant des services fournis		2 280 698	1 700 131
Intérêts créditeurs		677 796	81 786
Recettes diverses		208 357	9 341
Gains (ou pertes) sur change		(90 374)	(479)
Total des recettes		22 084 439	16 573 468
Dépenses			
Activités relatives au programme	Tableau 1.1	4 245 561	4 505 080
Activités relatives aux projets :			
Financées au moyen de fonds non réservés	Tableau 1.2	463 674	3 092 490
Financées au moyen de fonds réservés	Tableau 1.3	13 276 481	7 362 778
Dépenses d'appui au programme	Tableau 3.1	1 710 575	1 133 629
Total des dépenses		19 696 291	16 093 977
Excédent des recettes sur les dépenses		2 388 148	479 491
Ajustements sur exercices antérieurs		(1 771 634)	(1 719 126)
Excédent net des recettes sur les dépenses (ou déficit net)		616 514	(1 239 635)
Engagements des exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations		363 268	435 988
Montant inscrit au compte de profits et pertes au titre d'Habitat II (note 8)	État VII	(2 041 100)	–
Montant viré à la réserve opérationnelle du Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme	État III	(257 915)	–
Soldes des fonds en début d'exercice		3 575 279	4 378 926
Soldes des fonds en fin d'exercice		2 256 046	3 575 279

* Y compris le Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme, mais non compris Danida et Habitat II.

Tableau 1.1

Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : activités relatives au programme – état des crédits ouverts pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999

(En dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Total</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Experts et autres dépenses de personnel	3 180 300	2 831 441	59 204	2 890 645	289 655
Voyages	150 000	138 475	11 446	149 921	79
Formation	220 000	164 048	54 227	218 275	1 725
Frais généraux de fonctionnement	984 000	732 714	178 498	911 212	72 788
Fournitures et accessoires	50 000	7 185	42 000	49 185	815
Dépenses diverses	26 000	12 983	13 340	26 323	(323)
Total	4 610 300	3 886 846	358 715	4 245 561	364 739
Direction et administration	1 003 400	918 716	81 033	999 749	3 651
Autres activités relatives au programme	3 606 900	2 968 130	277 682	3 245 812	361 088
Total	4 610 300	3 886 846	358 715	4 245 561	364 739

Tableau 1.2

Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : activités relatives aux projets financés au moyen de fonds non réservés – état des crédits ouverts pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999

(En dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Total</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Experts et autres dépenses de personnel	373 690	223 785	30 799	254 584	119 106
Sous-traitance	35 825	85 536	–	85 536	(49 711)
Formation	131 460	57 439	–	57 439	74 021
Matériel	2 250	14 599	28	14 627	(12 377)
Dépenses diverses	60 630	38 249	13 239	51 488	9 142
Total	603 855	419 608	44 066	463 674	140 181

Tableau 1.3

Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : activités relatives aux projets financés au moyen de fonds réservés : état des crédits ouverts pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999

(En dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Total</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Experts et autres dépenses de personnel	5 714 577	5 370 386	604 240	5 974 626	(260 049)
Sous-traitance	3 776 709	746 827	2 840 949	3 587 776	188 933
Formation	1 569 852	1 021 387	290 348	1 311 735	258 117
Matériel	693 727	(171 347)	154 444	(16 903)	710 630
Dépenses diverses	1 236 387	592 545	420 811	1 013 356	223 031
Dépenses d'appui au programme	1 405 891	1 405 891	–	1 405 891	–
Total	14 397 143	8 965 689	4 310 792	13 276 481	1 120 662

Tableau 1.4
Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains :
dépenses relatives aux projets par pays et par région
(exercice biennal terminé le 31 décembre 1999)

(En dollars des États-Unis)

	<i>Total des dépenses</i>
Pays	
Afghanistan	1 654 102
Chine	58 149
Fédération de Russie	(27 652)
Inde	(4 793)
Japon	1 783 952
Palaos	(9 972)
Panama	8 919
Sénégal	197
Total partiel	3 462 902
Régions	
Projets mondiaux et divers	8 164 060
Afrique	405 093
Asie et Pacifique	30 524
Amérique latine	271 685
Total partiel	8 871 362
Dépenses d'appui au programme	1 405 891
Total des dépenses relatives aux projets	13 740 155

État II

**Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains :
état de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 1999***

(En dollars des États-Unis)

	Référence	1999	1997
Actif			
Encaisse et dépôts à terme :			
En devises convertibles	Tableau 2.3	12 542 957	5 535 077
En devises non convertibles	Tableau 2.3	732 021	216 293
Contributions (sources publiques)		374 345	563 714
Contributions à recevoir de gouvernements	Tableau 2.2	1 748 400	2 527 068
À déduire : Provision pour retards dans le recouvrement des contributions		(220 474)	(222 815)
Comptes débiteurs		557 793	986 089
Charges comptabilisées d'avance		30 256	139 991
Soldes débiteurs interfonds		7 470 113	3 774 630
Créances sur d'autres organismes des Nations Unies		290 350	–
Total de l'actif		23 525 761	13 520 047
Passif			
Contributions comptabilisées d'avance (gouvernements)		–	2 659 773
Engagements non réglés	Tableaux 1.1, 1.2, 1.3 et 3.1	4 939 146	3 145 073
Soldes créditeurs interfonds		7 969 906	253 258
Sommes à verser au Fonds général de l'ONU		2 786 649	396 754
Sommes dues à d'autres organismes des Nations Unies		2 930 461	2 054 100
Provision pour créances irrécouvrables	Note 9	739 073	–
Comptes créditeurs		643 902	433 147
Total du passif		20 009 137	8 942 105
Actif net		3 516 624	4 577 942
Solde des fonds			
Réserve financière		1 002 663	1 002 663
Réserve opérationnelle du Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme	État I	257 915	–
Excédent cumulé	État I	2 256 046	3 575 279
Soldes des fonds		3 516 624	4 577 942

* Y compris le Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme, mais non compris Danida et Habitat II.

Tableau 2.1

Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : état des contributions non réservées et des contributions annoncées non versées au 31 décembre 1999

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1998</i>	<i>Ajustement des contributions annoncées pour des exercices antérieurs</i>	<i>Versement de contributions annoncées pour des exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées pour 1998-1999</i>	<i>Versement de contributions annoncées pour 1998-1999</i>	<i>Contributions annoncées non versées de l'exercice et des exercices antérieurs</i>
Afrique du Sud	3 953	–	(3 953)	6 803	(6 803)	–
Allemagne	–	–	–	1 250 818	(1 250 818)	–
Argentine	–	3 000	(3 000)	3 000	(3 000)	–
Autriche	–	–	–	139 211	(139 211)	–
Bangladesh	2 700	–	–	4 000	(1 500)	5 200
Barbade	1 000	–	–	6 000	(6 000)	1 000
Belgique	–	–	–	235 963	–	235 963
Bénin	4 000	–	(4 000)	8 000	(8 000)	–
Bhoutan	2 500	–	–	–	–	2 500
Brésil	–	–	–	–	–	–
Burkina Faso	–	–	–	3 190	(3 190)	–
Burundi	877	–	–	–	–	877
Cameroun	40 224	–	–	–	–	40 224
Canada	–	6 989	(6 989)	–	–	–
Chili	5 000	–	–	10 000	–	15 000
Chine	–	–	–	116 232	(98 116)	18 116
Colombie	–	–	–	24 000	(12 000)	12 000
Congo	5 897	–	–	–	–	5 897
Égypte	9 779	(3 844)	(5 935)	5 900	(5 900)	–
Finlande	–	–	–	970 038	(970 038)	–
France	15 788	–	(15 788)	279 759	(279 759)	–
Gabon	60 811	–	–	–	–	60 811
Ghana	–	–	–	10 000	(10 000)	–
Grèce	–	–	–	32 000	(32 000)	–
Guyana	1 029	–	–	–	–	1 029
Inde	–	–	–	200 000	(181 471)	18 529

<i>Pays</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1998</i>	<i>Ajustement des contributions annoncées pour des exercices antérieurs</i>	<i>Versement de contributions annoncées pour des exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées pour 1998-1999</i>	<i>Versement de contributions annoncées pour 1998-1999</i>	<i>Contributions annoncées non versées de l'exercice et des exercices antérieurs</i>
Indonésie	-	-	-	14 000	(14 000)	-
Jamaïque	16 521	-	-	4 000	(4 000)	16 521
Japon	-	712	(712)	479 000	(241 500)	237 500
Kenya	-	-	-	62 149	(18 149)	44 000
Lesotho	1 518	(53)	(1 465)	-	-	-
Luxembourg	-	-	-	105 910	(105 910)	-
Malaisie	10 000	-	-	6 579	(6 579)	10 000
Malawi	9 381	-	-	-	-	9 381
Maroc	-	-	-	10 000	(10 000)	-
Namibie	2 242	-	(2 242)	-	-	-
Nigéria	50 000	-	(50 000)	100 000	-	100 000
Norvège	-	-	-	60 398	(60 398)	-
Pakistan	5 000	-	-	6 005	(6 005)	5 000
Panama	2 000	-	(2 000)	1 000	(1 000)	-
Pays-Bas	-	33 561	(33 561)	1 067 744	(1 067 744)	-
Philippines	1 582	-	-	3 809	(3 809)	1 582
Pologne	-	-	-	10 000	(10 000)	-
Portugal	-	-	-	50 000	(25 000)	25 000
République de Corée	-	-	-	45 000	(45 000)	-
République tchèque	68 493	-	(68 493)	130 596	(130 596)	-
République-Unie de Tanzanie	988	-	-	-	-	988
Roumanie	1 976	-	-	-	-	1 976
Royaume-Uni	163 547	2	(163 550)	486 010	(164 270)	321 739
Sénégal	2 157	-	(2 157)	1 801	(1 801)	-
Soudan	6 329	-	-	-	-	6 329
Sri Lanka	-	-	-	17 500	(17 500)	-
Suède	-	-	-	1 177 123	(1 177 123)	-
Swaziland	184	-	(184)	528	(528)	-
Togo	1 450	-	-	-	-	1 450
Trinité-et-Tobago	-	-	-	1 000	-	1 000

<i>Pays</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1998</i>	<i>Ajustement des contributions annoncées pour des exercices antérieurs</i>	<i>Versement de contributions annoncées pour des exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées pour 1998-1999</i>	<i>Versement de contributions annoncées pour 1998-1999</i>	<i>Contributions annoncées non versées de l'exercice et des exercices antérieurs</i>
Tunisie	5 685	–	–	1 793	(1 793)	5 685
Turquie	–	–	–	100 000	(100 000)	–
Venezuela	43 195	–	(43 195)	–	–	–
Yémen	2 300	–	–	–	–	2 300
Yougoslavie	45 000	–	–	–	–	45 000
Zimbabwe	7 199	–	–	–	–	7 199
Vanuatu	500	–	–	–	–	500
Total des contributions non réservées	600 806	40 366	(407 224)	7 246 859	(6 220 511)	1 260 296

Tableau 2.2

Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : état des contributions réservées et des contributions annoncées non versées au 31 décembre 1999

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1998</i>	<i>Ajustement des contributions annoncées pour des exercices antérieurs</i>	<i>Versement de contributions annoncées pour des exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées pour 1998-1999</i>	<i>Versement de contributions annoncées pour 1998-1999</i>	<i>Contributions annoncées non versées de l'exercice et des exercices antérieurs</i>
Belgique	942 176	(942 176)	–	153 400	(153 400)	–
Brésil	20 000	–	(20 000)	20 000	(20 000)	–
Canada	60 569	(60 569)	–	–	–	–
Colombie	–	–	–	12 485	12 485	–
Égypte	–	–	–	6 000	–	6 000
Espagne	–	–	–	224 952	(224 952)	–
Fédération de Russie	–	444 600	(444 600)	–	–	–
Finlande	20 475	(20 475)	–	–	–	–
France	7 987	(7 987)	–	–	–	–
Irlande	–	–	–	225 000	(225 000)	–
Italie	–	–	–	54 675	(38 190)	16 485
Jamaïque	–	–	–	–	–	–

<i>Pays</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1998</i>	<i>Ajustement des contributions annoncées pour des exercices antérieurs</i>	<i>Versement de contributions annoncées pour des exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées pour 1998-1999</i>	<i>Versement de contributions annoncées pour 1998-1999</i>	<i>Contributions annoncées non versées de l'exercice et des exercices antérieurs</i>
Japon	-	-	-	479 000	(241 500)	237 500
Jordanie	8 426	-	(8 426)	-	-	-
Malawi	13 762	-	-	-	-	13 762
Nigéria	-	-	-	-	-	-
Norvège	-	-	-	515 417	(515 417)	-
Pays-Bas	(24 373)	24 373	-	1 903 015	(1 901 538)	1 477
Royaume-Uni	(3)	3	-	950 458	(784 763)	165 695
Suède	-	-	-	145 500	(145 500)	-
Suisse	-	-	-	104 976	(66 076)	38 900
Turquie	-	-	-	60 000	(60 000)	-
Vanuatu	-	-	-	-	-	-
Zimbabwe	8 285	-	-	-	-	8 285
Total des contributions réservées	1 057 304	(562 231)	(473 026)	4 854 878	(4 388 821)	488 104
Total des contributions non réservées (tableau 2)	600 806	40 366	(407 224)	7 246 859	(6 220 511)	1 260 296
Total des contributions des gouvernements	1 658 110	(521 865)	(880 250)	12 101 737	(10 609 332)	1 748 400

Tableau 2.3

**Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains :
encaisse et dépôts à terme en devises convertibles et non convertibles**

(En dollars des États-Unis)

<i>Devises convertibles</i>			1999	1997
Disponible en banque			4 542 957	5 535 077
Dépôts à terme	Échéance	Taux (pourcentage)		
Bayerische Landesbank	15 février 2000	5,88	2 000 000	–
Bayerische Landesbank	22 février 2000	5,97	3 000 000	–
Royal Bank of Scotland	24 mars 2000	5,98	3 000 000	–
Total			12 542 957	5 535 077
<i>Devises non convertibles</i>			<i>Équivalent en dollars É.-U.</i>	
Roupiés indiennes			308 045	175 200
Dollars des États-Unis (ne pouvant circuler qu'en Russie)			390 247	–
Autres devises			33 729	41 093
Total			732 021	216 293

État III

**Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains
– Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme : recettes, dépenses
et évolution du solde des fonds (exercice terminé le 31 décembre 1999)**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Référence</i>	1999	1997
Recettes			
Remboursement de dépenses d'appui au programme			
Fondation	Tableau 1.3	1 405 891	801 132
Danida	Tableau 5.1	874 807	898 999
Recettes diverses		97 309	–
Intérêts créditeurs		230 915	–
Gains (ou pertes) sur change		(133)	(36)
Total des recettes		2 608 789	1 700 095
Dépenses			
Activités d'appui au programme	Tableau 3.1	1 710 575	1 133 629
Total des dépenses		1 710 575	1 133 629
Excédent des recettes sur les dépenses		898 214	566 466
Ajustements sur exercices antérieurs		(220 008)	–
Déficit net		678 206	566 466
Engagements des exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations			
		119 552	36 892
Montant viré à la réserve opérationnelle	Note 2, alinéa d)	(257 915)	–
Soldes des fonds en début d'exercice		2 094 765	1 491 407
Soldes des fonds en fin d'exercice		2 634 608	2 094 765

Tableau 3.1
Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains
– Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme :
état des crédits ouverts pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999

(En dollars des États-Unis)

<i>Dépenses</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	Total	<i>Solde inutilisé</i>
Experts et autres dépenses de personnel	1 159 000	1 039 437	14 203	1 053 640	105 360
Voyages	80 000	48 246	13 454	61 700	18 300
Formation	92 000	43 531	48 469	92 000	–
Frais généraux de fonctionnement	356 000	230 351	124 222	354 573	1 427
Fournitures et accessoires	60 000	34 143	22 529	56 672	3 328
Matériel	50 500	89 294	2 696	91 990	(41 490)
Dépenses diverses	500	–	–	–	500
Total	1 798 000	1 485 002	225 573	1 710 575	87 425

État IV

Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains
– Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme :
état de l'actif, du passif et du solde des fonds au 31 décembre 1999

(En dollars des États-Unis)

	<i>Référence</i>	<i>1999</i>	<i>1997</i>
Actif			
Sommes à recevoir interfonds		3 135 983	1 912 582
Autres sommes à recevoir		15	471 804
Total de l'actif		3 135 998	2 384 386
Passif			
Engagements non réglés	Tableau 3.1	225 573	256 301
Autres sommes à payer		17 902	33 320
Total du passif		243 475	289 621
Actif net		2 892 523	2 094 765
Solde des fonds			
Réserve opérationnelle	État III	257 915	–
Excédent cumulatif	État III	2 634 608	2 094 765
Solde des fonds		2 892 523	2 094 765

État V

Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains
– Agence danoise de développement international (Danida) : état des recettes
et des dépenses et évolution du solde des fonds pour l'exercice biennal
terminé le 31 décembre 1999 – activités au titre des projets financés dans le cadre
de l'accord multilatéral de coopération Danida/CNUEH

(En dollars des États-Unis)

	Référence	1999	1997
Recettes			
Contributions de Danida	Tableau 5.2	6 272 951	8 709 491
Intérêts créditeurs		222 984	77 279
Gains ou pertes de change		(7 538)	(969)
Total des recettes		6 488 397	8 785 801
Dépenses			
Activités au titre des projets		6 713 564	7 258 279
Dépenses d'appui au programme	Tableaux 5.1/5.3	874 807	898 999
Total des dépenses	Tableaux 5.1/5.3	7 588 371	8 157 278
Excédent des recettes sur les dépenses		(1 099 974)	628 523
Ajustements au titre d'exercices antérieurs		(1 046 656)	(226 960)
Excédent/(déficit) net des recettes par rapport aux dépenses		(2 146 630)	401 563
Économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs		–	342 897
Solde des fonds en début d'exercice		997 523	253 063
Solde des fonds en fin d'exercice		(1 149 107)	997 523

Tableau 5.1

Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains
– Agence danoise de développement international (Danida) :
état des crédits ouverts pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999
– activités au titre des projets financés dans le cadre de l'accord multilatéral
de coopération Danida/CNUEH

(En dollars des États-Unis)

Objet de dépenses	Crédits ouverts	Décaissements	Engagements non réglés	Total	Solde inutilisé
Experts et autres catégories de personnel	2 322 342	3 942 483	362 717	4 305 200	(1 982 858)
Contrats de sous-traitance	276 287	220 674	233 078	453 752	(177 465)
Formation	2 046 510	802 361	544 351	1 346 712	699 798
Matériel	102 142	14 096	42 199	56 295	45 847
Divers	544 466	394 149	157 456	551 605	(7 139)
Dépenses d'appui au programme	995 219	874 807	–	874 807	120 412
Total	6 286 966	6 248 570	1 339 801	7 588 371	(1 301 405)

Tableau 5.2

Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains
– Agence danoise de développement international (Danida) :
états des contributions annoncées mais non versées pour la première année de
l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999 – activités au titre des projets
financés dans le cadre de l'accord multilatéral de coopération Danida/CNUEH

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays</i>	<i>Contributions annoncées pour 1998-1999</i>	<i>Montants reçus pour l'exercice 1998-1999</i>	<i>Contributions annoncées pour l'exercice 1998-1999 et non versées au 31 décembre 1999</i>
Danemark	6 272 951	(4 880 193)	1 392 758

Tableau 5.3

Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains
– Agence danoise de développement international (Danida) :
dépenses au titre des projets, par pays et par région, pour l'exercice biennal
terminé le 31 décembre 1999 – activités au titre des projets financés
dans le cadre de l'accord multilatéral de coopération Danida/CNUEH

(En dollars des États-Unis)

	<i>Total des dépenses</i>
Pays	
Costa Rica	824 712
Équateur	91 867
Ghana	734 728
Nigéria	(91 785)
Ouganda	(167 457)
République-Unie de Tanzanie	117 600
Sri Lanka	10
Total partiel	1 509 676
Région	
Afrique	603 237
Amérique latine	1 089 795
Asie et Pacifique	91 497
Projets mondiaux	3 419 359
Total partiel	5 203 888
Dépenses d'appui au programme	874 807
Total des dépenses au titre des projets	7 588 371

État VI

Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains
– Agence danoise de développement international (Danida) : état de l'actif,
du passif et du solde des fonds au 31 décembre 1999 – activités au titre des projets
financés dans le cadre de l'accord multilatéral de coopération Danida/CNUEH

(En dollars des États-Unis)

	<i>Référence</i>	<i>1999</i>	<i>1997</i>
Actif			
Encaisse et dépôts à terme en monnaies convertibles		1 070 140	3 858 127
Contributions à recevoir	Tableau 5.2	1 392 758	–
Sommes à recevoir		177 867	136 265
Charges comptabilisées d'avance		30 597	14 142
Sommes dues par le Fonds général de l'ONU		500	–
Total de l'actif		2 671 862	4 008 534
Passif			
Engagements non réglés	Tableau 5.1	1 339 801	2 027 632
Sommes à payer interfonds		2 383 896	866 816
Sommes dues à d'autres organismes de l'ONU		51 511	–
Sommes à payer		45 761	116 563
Total du passif		3 820 969	3 011 011
Actif net		(1 149 107)	997 523
Solde des fonds			
Excédent/(déficit) cumulatif	État IV	(1 149 107)	997 523
Soldes des fonds		(1 149 107)	997 523

État VII

Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains
– Conférence Habitat II : état des recettes et des dépenses et évolution
du solde des fonds pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999

(En dollars des États-Unis)

	<i>Référence</i>	<i>1999</i>	<i>1997</i>
Recettes			
Contributions des gouvernements		–	2 962 840
Contributions (sources publiques)		–	458 914
Fondation	Note 8	2 041 100	–
Recettes accessoires		1 421	18 318
Pertes de change		(15)	(99)
Total des recettes		2 042 506	3 439 973

	<i>Référence</i>	1999	1997
Dépenses			
Activités au titre des projets		39 875	3 835 940
Total des dépenses		39 875	3 835 940
Excédent/(déficit) des recettes sur les dépenses		2 002 631	(395 967)
Ajustements au titre d'exercices antérieurs :			
Contributions annoncées		(120 347)	(469 179)
Dépenses		(130 635)	(316 606)
Excédent/(déficit) net des recettes par rapport aux dépenses		1 751 649	(1 181 752)
Solde des fonds en début d'exercice		(1 751 649)	(569 897)
Solde des fonds en fin d'exercice		–	(1 751 649)

État VIII

Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains
– Conférence Habitat II : état consolidé de l'actif, du passif et du solde des fonds
au 31 décembre 1999

(En dollars des États-Unis)

	<i>Référence</i>	1999	1997
Actif			
Contributions (sources publiques)		–	1 000
Contributions à recevoir de gouvernements		–	263 658
Sommes à recevoir		–	24 819
Total de l'actif		–	289 477
Passif			
Engagements non réglés		–	299 920
Sommes à payer interfonds		–	1 738 488
Sommes à payer		–	2 718
Total du passif		–	2 041 126
Actif net		–	(1 751 649)
Solde des fonds			
Déficit cumulé	État VII	–	(1 751 649)
Solde des fonds		–	(1 751 649)

État IX

**Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains :
état consolidé des recettes et des dépenses et évolution du solde des ressources
pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Référence</i>	<i>Fondation</i>	<i>Danida</i>	Habitat II	Consolidé 1999	Consolidé 1997
Recettes						
Contributions des gouvernements		12 101 737	6 272 951	–	18 374 688	22 440 211
Contributions (sources publiques)		6 906 225	–	–	6 906 225	1 051 969
Recettes provenant de services fournis		2 280 698	–	–	2 280 698	1 700 131
Intérêts créditeurs		677 796	222 984	–	900 780	159 065
Recettes diverses		208 357	–	1 421	209 778	9 341
Gains/(pertes de change)		(90 374)	(7 538)	(15)	(97 927)	(1 448)
Total des recettes		22 084 439	6 488 397	1 406	28 574 242	25 359 269
Dépenses						
Activités au titre du programme		4 245 561	–	–	4 245 561	4 505 080
Activités au titre des projets :						
Fonds réservés		13 276 481	7 588 371	39 875	20 904 727	18 612 546
Fonds non réservés		463 674	–	–	463 674	–
Dépenses d'appui au programme		1 710 575	–	–	1 710 575	1 133 629
Total des dépenses		19 696 291	7 588 371	39 875	27 324 537	24 251 255
Excédent des recettes sur les dépenses		2 388 148	(1 099 974)	(38 469)	1 249 705	1 108 014
Ajustements au titre d'exercices antérieurs		(1 771 634)	(1 046 656)	(250 982)	(3 069 272)	(1 946 086)
Excédent/(déficit) net des recettes sur les dépenses	Note 9	616 514	(2 146 630)	(289 451)	(1 819 567)	(838 072)
Économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	Note 2 p)	363 268	–	–	363 268	778 885
Montant inscrit au compte de profits et pertes au titre d'Habitat II	Note 8	(2 041 100)	–	2 041 100	–	–
Montant viré à la réserve opérationnelle du Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme	Note 2 d)	(257 915)	–	–	(257 915)	–
Solde des fonds en début d'exercice		3 575 279	997 523	(1 751 649)	2 821 153	4 631 989
Solde des fonds en fin d'exercice		2 256 046	(1 149 107)	–	1 106 939	4 572 802

État X

**Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains :
état consolidé de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 1999**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Référence</i>	<i>Fondation</i>	<i>Danida</i>	Habitat II	Consolidé 1999	Consolidé 1997
Actif						
Encaisse et dépôts à terme						
Monnaies convertibles		12 542 957	1 070 140	–	13 613 097	9 393 204
Monnaies non convertibles		732 021	–	–	732 021	216 293
Contributions (sources publiques)		374 345	–	–	374 345	563 714
Contributions à recevoir de gouvernements		1 748 400	1 392 758	–	3 141 158	2 527 068
Provision pour retard de recouvrement des contributions		(220 474)	–	–	(220 474)	(222 815)
Sommes à recevoir	Note 3	557 793	177 867	–	735 660	1 122 354
Charges comptabilisées d'avance	Note 4	30 256	30 597	–	60 853	154 133
Soldes créditeurs interfonds		7 470 113	–	–	7 470 113	3 774 630
Sommes dues par d'autres organismes des Nations Unies		290 350	–	–	290 350	–
Total de l'actif		23 525 761	2 671 362	–	26 197 123	17 528 581
Passif						
Contributions reçues d'avance		–	–	–	–	2 659 773
Engagements non réglés		4 939 146	1 339 801	–	6 278 947	5 172 705
Sommes à payer interfonds	Note 5	7 969 906	2 383 896	–	10 353 802	3 570 928
Sommes à verser au Fonds général de l'ONU		2 786 649	(500)	–	2 786 149	–
Sommes dues à d'autres organismes des Nations Unies		2 930 461	51 511	–	2 981 972	–
Provision pour créances irrécouvrables	Note 9	739 073	–	–	1 478 000	–
Sommes à payer	Note 7	643 902	45 761	–	689 663	549 710
Total du passif		20 009 137	3 820 469	–	24 568 533	11 953 116
Actif net		3 516 624	(1 149 107)	–	1 628 590	5 575 465
Solde des fonds						
Réserve financière		1 002 663	–	–	1 002 663	1 002 663
Réserve opérationnelle		257 915	–	–	257 915	–
Excédent cumulé		2 256 046	(1 149 107)	–	1 106 939	4 572 802
Solde des fonds		3 516 624	(1 149 107)	–	2 367 517	5 575 465

État XI

**Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains :
état des flux de trésorerie pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Fondation</i>	<i>Danida</i>	<i>Habitat II</i>	Consolidé 1999	Consolidé 1997
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement					
Excédent net des recettes sur les dépenses (ou déficit net)	616 514	(2 146 630)	1 751 649	221 533	(2 019 824)
(Augmentation)/diminution des contributions à recevoir	968 037	(1 392 758)	264 658	(160 063)	2 737 718
Provision pour retard de recouvrement des contributions	(2 341)	–	–	(2 341)	222 815
(Augmentation)/diminution des sommes à recevoir	428 296	(41 602)	24 819	411 513	(719 469)
(Augmentation)/diminution des charges comptabilisées d'avance	109 735	(16 455)	–	93 280	(113 944)
Augmentation/(diminution) du montant des contributions pour des exercices futurs	(2 659 773)	–	–	(2 659 773)	(1 026 425)
Augmentation/(diminution) des engagements non réglés	1 794 073	(687 831)	(299 920)	806 322	1 716 425
Augmentation de la provision pour créances irrecouvrables	739 073	–	–	739 073	–
Augmentation/(diminution) des sommes à recevoir	210 755	(70 802)	(2 718)	137 235	(418 568)
À déduire : intérêts créditeurs	(677 796)	(222 984)	–	(900 780)	(159 065)
Encaisse nette provenant du fonctionnement	1 526 573	(4 579 062)	1 738 488	(1 314 001)	219 663
Augmentation/(diminution) du solde créditeur/ débitaire des comptes interfonds	4 021 165	1 517 080	(1 738 488)	3 799 757	2 771 810
Augmentation des sommes à verser au Fonds général de l'ONU	3 266 256	51 511	–	3 317 767	
(Diminution) des sommes dues pour les autres organismes des Nations Unies	(290 350)	(500)	–	(290 850)	
À ajouter : intérêts créditeurs	677 796	222 984	–	900 780	159 065
Encaisse nette provenant des activités de placement et de financement	7 674 867	1 791 075	(1 738 488)	7 727 454	2 930 875
Flux de trésorerie provenant d'autres sources					
Économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs	363 268	–	–	363 268	778 885
Montant inscrit au compte des profits et pertes au titre d'Habitat II	(2 041 100)	–	–	(2 041 100)	–
Encaisse nette provenant d'autres sources	(1 677 832)	–	–	(1 677 832)	778 885
Augmentation/(diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme	7 523 608	(2 787 987)	–	4 735 621	3 929 423
Encaisse et dépôts à terme au 1er janvier 1998	5 751 370	3 858 127	–	9 609 497	5 680 074
Encaisse et dépôts à terme au 31 décembre 1999	13 274 978	1 070 140	–	14 345 118	9 609 497

Notes se rapportant aux états financiers

Note 1. La Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et ses objectifs

Par sa résolution 3327 (XXIX) du 16 décembre 1974, l'Assemblée générale a créé la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains. Par sa résolution 32/162 du 19 décembre 1977, elle a doté la Fondation d'un secrétariat, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), et d'un organe directeur, la Commission des établissements humains. Les principaux objectifs de la Fondation sont les suivants :

- a) Aider les pays et les régions à intensifier et à améliorer l'action qu'ils mènent pour résoudre les problèmes des établissements humains;
- b) Promouvoir le renforcement de la coopération internationale afin d'accroître les ressources mises à la disposition des pays et régions en développement;
- c) Promouvoir une conception intégrale des établissements humains et une approche globale des problèmes qu'ils posent dans tous les pays;
- d) Renforcer la coopération et la coparticipation dans ce domaine entre tous les pays et régions;
- e) Assurer l'harmonisation des programmes sur les établissements humains élaborés et exécutés par les organismes des Nations Unies; coordonner les activités des organismes des Nations Unies concernant les établissements humains, les passer en revue et évaluer leur efficacité au niveau intersecrétariats;
- f) Compléter les ressources des régions en élaborant et en exécutant, quand il y a lieu, des projets concernant les établissements humains;
- g) Coordonner un échange mondial d'informations sur les établissements humains et entreprendre des activités d'information dans ce domaine en coopération avec le Département de l'information du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies;
- h) Encourager la coopération avec la communauté scientifique mondiale qui s'occupe des établissements humains, ainsi que sa participation.

Note 2. Principales règles et méthodes comptables

Les principales règles et méthodes comptables de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains sont les suivantes :

a) Règlement financier

Les comptes sont tenus conformément au Règlement financier de l'ONU, tel qu'il a été arrêté par l'Assemblée générale, aux règles définies par le Secrétaire générale comme prévu dans le Règlement, notamment l'annexe spéciale des règles de gestion financière de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, aux décisions spécifiques de la Commission des établissements hu-

ainsi qu'aux principes comptables généralement acceptés.

Les organismes des Nations Unies et la Fondation suivent les normes comptables pour le système des Nations Unies (A/48/530, annexe); lorsqu'il est dérogé à ces normes en raison de décisions des organes délibérants, il en est systématiquement fait mention dans les états financiers, à la section intitulée « Principales règles et méthodes comptables ».

b) Budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies

Les dépenses du secrétariat de la Fondation sont en partie imputées sur le budget de l'ONU. Des informations détaillées sur ces dépenses – qui ne font pas l'objet d'explications supplémentaires dans le présent rapport – figurent dans le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'ONU.

c) Réserve financière

Comme l'indique la règle de gestion financière 311.2 b) de la Fondation, la réserve financière a pour objet de garantir la liquidité et l'intégrité financière de celle-ci, de compenser les fluctuations des mouvements de fonds et de couvrir tous autres besoins de même nature suivant les décisions de la Commission des établissements humains. C'est cette dernière qui fixe le montant de la réserve; conformément au paragraphe 2 de sa résolution 2/2 du 4 avril 1979, le Directeur exécutif a, en 1979, créé une réserve financière de 281 600 dollars pour la période du 1er janvier 1979 au 30 juin 1980. C'est en 1989 que le montant de la réserve a été modifié pour la dernière fois : il a alors été porté à 1 002 663 dollars, soit 9,89 % du budget total alloué à la Fondation pour son programme de travail de l'exercice biennal 1988-1989. Le montant n'en a donc pas été modifié depuis 1989.

d) Réserve opérationnelle

Comme énoncé dans la circulaire administrative ST/AI/286, il est nécessaire de conserver à tout moment sur un compte distinct une réserve opérationnelle représentant 20 % du montant estimatif des recettes annuelles au titre de l'appui au programme en vue de se protéger contre les déficits imprévus consécutifs aux corrections liées à l'exécution, à l'inflation et au change ou de s'acquitter d'obligations légales dans le cas de cessation soudaine des activités financées à l'aide de ressources extrabudgétaires. En conséquence, pour l'exercice biennal en cours, une réserve opérationnelle a été créée dans le compte spécial pour les dépenses d'appui au programme.

e) Méthode comptable

Les états financiers sont établis selon la méthode du coût historique : les effets des fluctuations du prix des biens et services ne sont pas pris en compte.

f) Comptabilité par fonds

Les comptes sont tenus sur la base de la « comptabilité par fonds », chaque fonds étant considéré comme une entité budgétaire et comptable distincte pour laquelle il est tenu une comptabilité en partie double autonome. Des états financiers distincts sont établis pour chaque fonds ou groupe de fonds de même nature.

g) Exercice budgétaire

L'exercice budgétaire de la Fondation est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives.

h) Comptabilité d'exercice

L'actif, le passif, les recettes et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

i) Conversion des monnaies

Les comptes de la Fondation sont exprimés en dollars des États-Unis. Si des comptes sont libellés en d'autres monnaies, les montants correspondants sont convertis en dollars des États-Unis au moment de l'opération, aux taux de change fixés par le Contrôleur de l'ONU. Dans les états financiers, l'encaisse, les placements et les contributions annoncées non versées libellés en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont convertis en dollars au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU à la date d'établissement des états.

j) Contributions

Les contributions annoncées sont comptabilisées comme recettes lorsqu'un futur donateur s'est engagé par écrit à verser une contribution monétaire à une date précise ou selon un calendrier déterminé. Pour l'exercice biennal antérieur, les contributions versées pour des exercices futurs étaient considérées comme des recettes comptabilisées d'avance et indiquées comme telles dans les états financiers. Cette pratique a été abandonnée conformément aux recommandations des commissaires aux comptes.

k) Investissements

Les fonds déposés sur des comptes bancaires portant intérêts sont comptabilisés dans l'état de l'actif et du passif à la rubrique « Encaisse et dépôts à terme ».

l) Charges comptabilisées d'avance

Les charges comptabilisées d'avance sont des dépenses qu'il serait incorrect d'imputer à l'exercice considéré et qui seront passées en charge au cours de l'exercice suivant. Aux fins de l'établissement du bilan, seule la fraction de l'avance consentie au titre de l'indemnité pour frais d'études qui est censée correspondre à la partie de l'année scolaire écoulée à la date de l'établissement de l'état financier est comptée parmi les charges comptabilisées d'avance. Le montant total de l'avance est comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires jusqu'à ce que ceux-ci produisent les pièces certifiant qu'ils ont droit à l'indemnité; le montant de l'indemnité est alors débité du compte budgétaire correspondant et l'avance est annulée.

m) Capital fixe

Le mobilier et les autres biens durables ne sont pas compris dans l'actif de la Fondation. Les achats sont comptabilisés dans les comptes appropriés de l'exercice au cours duquel ils ont été effectués.

n) Imprévus

Il n'est pas prévu, dans le budget de la Fondation, de provision pour couvrir les prestations dues à la cessation de service (notamment les jours de congé annuel

accumulés) ou après le départ à la retraite. En revanche, une provision a été constituée pour couvrir les indemnités éventuelles payables, en vertu de l'appendice D du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, aux titulaires de postes dont le coût est imputé sur des fonds d'affectation spéciale ou sur le budget de la Fondation, et ce à raison de 1 % de la rémunération de base nette.

Si l'Agence danoise de développement international (Danida) ne rembourse pas à la Fondation l'excédent des dépenses cumulées par rapport aux contributions annoncées, le déficit sera imputé sur le compte spécial pour les dépenses d'appui au programme. Ce déficit est estimé, à l'heure actuelle, à 1 149 107 dollars.

o) Recettes accessoires

Les recettes accessoires proviennent des sources suivantes :

- i) Remboursement de sommes versées pour des exercices budgétaires antérieurs;
- ii) Sommes reçues dont la destination n'est pas précisée;
- iii) Chèques non perçus un an après leur date d'émission;
- iv) Produit de la vente de biens excédentaires.

p) Économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs

Les économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs sont directement ajoutées au solde des fonds. Les économies réalisées au niveau des dépenses de projet sont créditées au projet concerné.

Note 3. Sommes à recevoir

Le solde des sommes à recevoir se décompose comme suit :

<i>(En dollars É.-U.)</i>	
Fonctionnaires	560 657
Fournisseurs/non-fonctionnaires.	175 003
Total	735 660

Note 4. Charges comptabilisées d'avance

Les charges comptabilisées d'avance au 31 décembre 1999 ont trait à l'indemnité pour frais d'études.

La fraction de l'avance consentie au titre de l'indemnité pour frais d'études qui est censée correspondre à la partie de l'année scolaire écoulée à la date de l'établissement de l'état financier n'est comptée comme charge comptabilisée d'avance qu'aux fins de l'établissement du bilan.

Note 5. Solde des comptes interfonds

Le solde des comptes interfonds au 31 décembre 1999 se décompose comme suit :

<i>(En dollars É.-U.)</i>	
Solde débiteur	
Dû à la Fondation	4 334 130
Dû au Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme	3 135 983
	7 470 113
Solde créditeur	
Dû par la Fondation	(7 969 906)
Dû par le Fonds d'affectation spéciale Danida	(2 383 896)
	(10 353 802)

Note 6. Sommes à payer

Le solde des sommes à payer se décompose comme suit :

<i>(En dollars É.-U.)</i>	
Fonctionnaires	60 683
Non-fonctionnaires	628 980
	689 663

Note 7. Biens durables

La valeur des biens durables d'Habitat (siège et bureaux extérieurs), évaluée au prix d'achat, est de 1 384 828 dollars, selon les inventaires cumulés au 31 décembre 1999. Conformément aux méthodes comptables de l'Organisation des Nations Unies, le matériel durable n'est pas compris dans l'actif fixe de l'organisation; les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits ouverts pour l'exercice au cours duquel le matériel est acheté.

Note 8. Habitat II

Le montant dû à la Fondation par Habitat II, 2 041 100 dollars, a été passé par profits et pertes avec l'autorisation du Secrétaire général.

Note 9. Passation par profits et pertes de sommes à recevoir et provision pour sommes non encaissables

a) Conformément au Règlement financier et à l'issue d'une enquête exhaustive, la passation par profits et pertes de créances irrécouvrables s'élevant à 68 755 dollars a été approuvée par le Contrôleur des Nations Unies. Dans chaque cas, il a été déterminé, à la lumière des faits alors connus i) que la responsabilité de la perte ne pouvait être imputée à un fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies; ii) qu'aucun effort n'a été épargné pour collecter les sommes en question; et iii) qu'il ne servirait à rien de déployer des efforts supplémentaires en vue de les recouvrer. Les sommes passées par profits et pertes ont été incluses dans les ajustements au titre des exercices antérieurs dans les comptes de la Fondation, car les dettes remontent aux exercices antérieurs.

b) Le Directeur exécutif par intérim a de nouveau approuvé l'ouverture d'une provision pour les créances irrécouvrables s'élevant à 739 073 dollars représentant des dettes dont le recouvrement est peu probable. La provision a été comptabilisée par la Fondation en tant qu'ajustement au titre des exercices antérieurs car les dettes remontent à des exercices antérieurs, comme indiqué ci-après :

<i>(En dollars É.-U.)</i>	
1997	120 965
1996	105 765
1995	57 417
1994	30 420
1993 et exercices antérieurs	424 506
Total	739 073

c) Les sommes passées par profits et pertes et la provision pour les créances irrécouvrables n'ont pas été comptabilisées pour les exercices antérieurs du fait de déficiences dans les systèmes comptables d'Habitat et de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Ces déficiences ont été corrigées au cours de l'exercice biennal en cours grâce aux efforts faits pour justifier les sommes à recevoir.